



COMITE DE DIRECTION

25 février 2019

Caen

Présents : Mme PORTELLO

MM. LERESTEUX, CERVEAU, DESHEULLES, GIFFARD, CUCURULO, LOUISE, LOUP, MASSARDIER, VOISIN, BELLISSENT, CHANDELIER, DESMONS, FLAMENT, GALLIOT, GUERRIER, GUESDON, KOCISZEWSKI, LEFRANCOIS, LEU, MICHEL, MOERMAN, RAHO et ROUTIER

Assistent : Mme ABERGEL, MM. AUBERT, BACOURT, COLOMBIER, LESAGE, TAVELET, et MONTAGNE

M. LERESTEUX souhaite la bienvenue aux membres du comité de direction.

Il soumet le PV du comité de Direction du 26 novembre 2018 au suffrage des membres. Le comité de direction le valide à l'unanimité.

1 – CONDOLEANCES ET FELICITATIONS

1.1 – Condoléances

M. LERESTEUX présente, au nom de la Ligue et de son Comité de Direction ses condoléances aux familles et clubs pour le décès de :

- M. André SAUVAGE, Ancien Président de la Ligue de Football de Normandie
- M. Miguel SOMAZA, dirigeant vétérane du S.C. de FRILEUSE
- La fille de M. PETIT JC (arbitre) et mère de M. Lucas VINCENT (Arbitre également)
- M. Mario STROMBOLI, arbitre
- Du père de M. Thierry LAURENT, observateur
- M. Jean SEGUIN, fondateur du club de Ségrie Fontaine
- Le père de M. Jean-Marie ALLAIS, éducateur du club de Flers

1.2 – Félicitations

M. LERESTEUX félicite, au nom de la Ligue et de son Comité de Direction :

- Le **HAVRE AC** (16^{èmes}) – le **CMS OISSEL**, l'**US AVRANCHES MSM**, l'**AS VILLERS HOULGATE**, le **GRAND QUEVILLY FC** (8^{ème} tour) pour leurs parcours en **Coupe de France** ;

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN

1, ROND-POINT DES BRUYÈRES - 76300 SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN



- Le **SM CAEN** pour sa qualification en *¼ de finale* de **Coupe de France**.
- Les équipes féminines de **l'AG CAENNAISE (32^{èmes})** – du **FC ROUEN 1899 (16^{èmes})** – du **HAVRE AC (8^{èmes})** pour leur parcours en **Coupe de France Féminine**.
- Les équipes jeunes du **FUSC BOISGUILLAUME**, du **SM CAEN**, de **CS SERV MUNICIPAUX LE HAVRE** et du **FC ROUEN 1899 (1^{er} tour fédéral)** – **l'US AVRANCHES MSM** et **l'EVREUX FC 27 (32^{èmes})** – **l'US QUEVILLY R.M. (16^{èmes})** pour leur parcours en Coupe **Gambardella Crédit Agricole** ;
- les jeunes du **HAVRE AC** pour leur parcours en **Coupe Gambardella Crédit Agricole**.
- Le **RC DU PORT DU HAVRE**, **l'AS ROBERT MASSELIN**, le **CA CHEMINOTS STEPHANAIS** et **l'US TCA ROUEN** pour leur qualification en phase finale de **Coupe Nationale Football Entreprise**.
- **l'ASL CHEMIN VERT** et le **CMS OISSEL (32^{èmes})** pour leurs parcours en **Coupe Nationale Futsal** ;
- A **l'HEROUILLE FUTSAL** pour leur qualification aux 16^{èmes} de finale de la **Coupe Nationale Futsal**.

Il félicite également le club du Havre et les équipes de la Ligue pour la magnifique organisation du match amical ayant opposé l'équipe de France féminine à celle des USA le 19 janvier dernier, qui s'est jouée à guichets fermés et s'est soldée par une victoire de l'équipe de France.

2 – COURRIERS RECUS

M. LERESTEUX fait part des quelques courriers importants reçus récemment, à savoir :

- Un recours de la société United Managers contre la LFN et la FFF
- Une information de la LFA quant à l'organisation d'un we à Clairefontaine les 16 et 17 mars à destination des bénévoles ayant moins de 5 ans de bénévolat (programme visant à fidéliser les bénévoles)
- Une information relative au nouvel outil mis en place par la FFF dans le cadre de la gestion des bénévoles.

3 – ARBITRAGE

3.1 – Effectifs

M. AUBERT fait un point sur les effectifs au 25/02 qui s'élèvent à 1290 arbitres (870 senior, 379 jeunes et 41 féminines), soit une baisse de 2,65% par rapport à la saison passée.

3.2 – Coupe du Monde Féminine 2019

Il informe le comité de direction qu'il a été sollicité par la DTA afin de trouver deux arbitres pour être officier de liaison auprès de la FIFA pour encadrer et accompagner les arbitres internationaux lors des rencontres de la Coupe du Monde féminine jouées au HAVRE. Les deux personnes retenues sont :

- Pauline MAZIER
- Romain HENNACHE

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

www.normandie.fff.fr | ligue@normandie.fff.fr

25, AVENUE NELSON MANDELA - CS 95333 - 14053 CAEN CEDEX 4
50, RUE ALPHONSE DAUDET - BP 70091 - 76803 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY CEDEX

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL



3.3 – Catégories

Il explique ensuite que, pour une compréhension plus aisée, les catégories actuelles des arbitres-assistants sont renommées de la sorte pour la saison prochaine :

- Les AAR1 deviendront AARE puisque qu'observés en "Régional Elite"
- Les AAR2 deviendront AAR1 puisque qu'observés en "Régional 1"
- Les AAR3 deviendront AAR2 puisque qu'observés en "Régional 2"

En revanche, Emmanuel AUBERT annonce qu'une nouvelle catégorie AAR3 va être créée pour la saison prochaine. Les modalités de création sont en cours d'élaboration. Cette nouvelle catégorie a pour but d'aider les CDA qui pour l'heure désignent des arbitres de leur district pour officier à la touche en R3.

Le comité de Direction n'apporte aucune objection à la création de cette nouvelle catégorie.

3.4 – Désignations

M. AUBERT aborde les désignations des arbitres pour la saison prochaine. Il a pu s'entretenir avec Mme ABERGEL à ce sujet accompagné de Gilles BELLISSENT. Ils ont proposé que les désignations soient faites par un ou une employée de la Ligue. M. AUBERT explique les avantages et intérêts d'une telle méthode. Il donne la parole à Madame ABERGEL qui explique qu'elle va œuvrer afin de trouver une solution avantageuse pour la CRA et la Ligue.

3.5 – Contrôle des joueurs et accompagnement des arbitres

M. AUBERT rappelle les règlements concernant les pratiques de contrôle d'avant match des joueurs. De ce fait, pour la saison prochaine, afin de s'assurer que le joueur présent est bien celui qui participera à la rencontre, la commission sera très vigilante sur le respect de cette obligation.

De même, pour la saison future, même si un délégué officiel est prévu par la Ligue, M. AUBERT demande qu'un délégué bénévole soit désigné par le club recevant afin d'encadrer et d'accompagner le ou les arbitres. Cette personne sera responsable de la "police du terrain". Le président de la CRA explique que ce n'est qu'une application de ce qui est prévu dans les règlements.

Par ailleurs, il rappelle que pendant une rencontre, les bijoux apparents sont prohibés. Les clubs se doivent de rappeler cela voire d'informer les joueurs et les arbitres devront, pour la sécurité, appliquer strictement cette directive nationale.

Pour finir, M. AUBERT et les CTRA expliquent que le prochain examen d'arbitre débutant se déroulera le week-end des 21, 22 et 23 juin 2019. Un débat s'ouvre sur le bienfondé de cette formation sous forme de pensionnat. Il est alors répondu qu'il s'agit d'une directive de la DTA et que tous ceux qui pratiquent ce mode de formation ne voudraient nullement revenir à l'ancienne formule.

Le Comité de Direction approuve l'ensemble des propositions faites par M. AUBERT.

4 – IR2F

4.1 – Intervention de Raynald LEFRANCOIS

M. LEFRANCOIS fait un point sur la réunion du comité de pilotage du 6 février dernier. Tout d'abord, il intervient sur la nécessité d'établir un budget de l'IR2F distinct de celui de la LFN. Ce point est une préconisation de l'IFF. Cela permettra d'avoir une meilleure visibilité sur les dépenses liées à la formation et éviter l'imposition sur d'éventuels excédents.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

www.normandie.fff.fr | ligue@normandie.fff.fr

25, AVENUE NELSON MANDELA - CS 95333 - 14053 CAEN CEDEX 4

50, RUE ALPHONSE DAUDET - BP 70091 - 76803 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY CEDEX

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL



Suite à la venue de l'IFF, il a été également décidé de proposer au comité de direction de modifier la tarification des formateurs occasionnels. Il faut en effet, pour éviter tout risque de redressement, abandonner la notion de rémunération forfaitaire et passer à une notion de rémunération, pour une application au 01/07/2019.

Ainsi, les formations ci-dessous seront rémunérées comme suit :

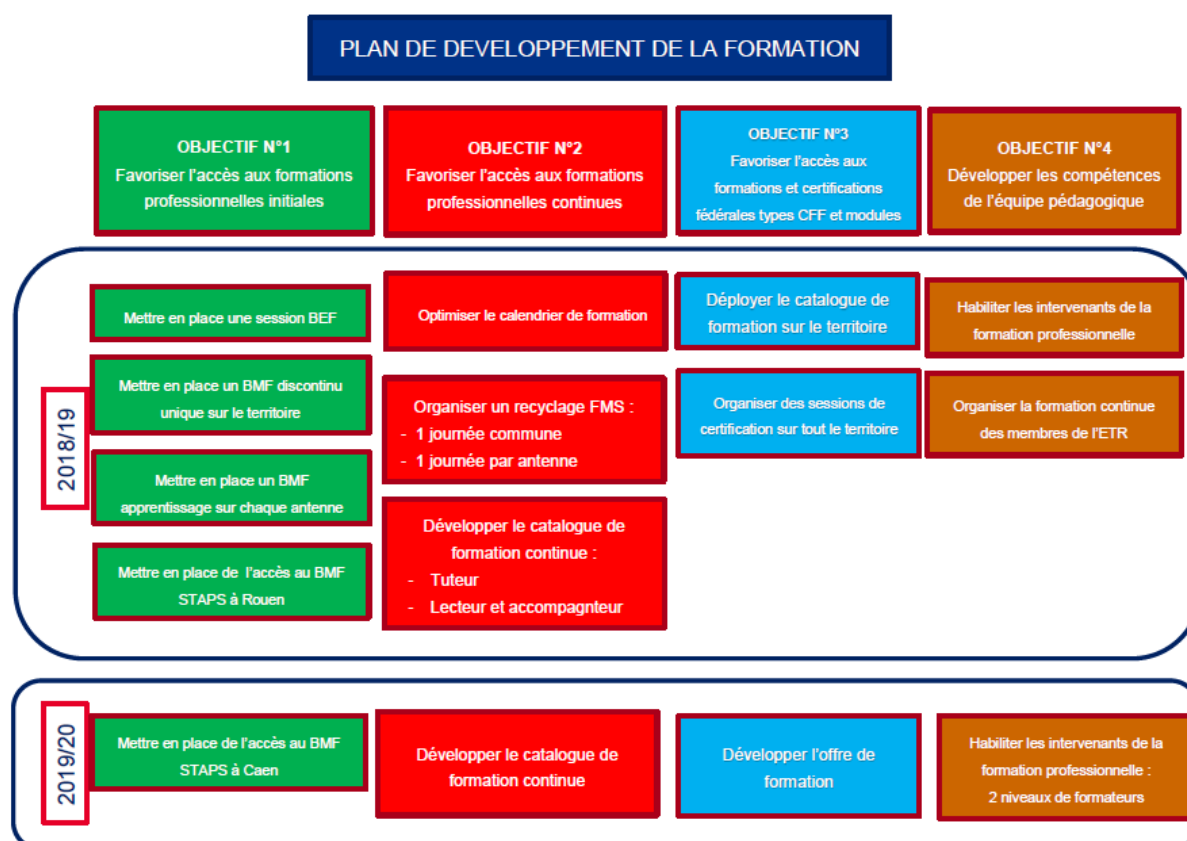
- **Formation B.M.F** : de 50 € à 71 € soit 10,03€ de l'heure
- **Formation B.E.F.** : de 75€ à 91 € soit 13€ de l'heure

Enfin, la situation d'un intervenant extérieur a été abordée. Ce dernier a un statut de travailleur indépendant mais la Ligue est quasiment son unique client. Il y a un fort risque de requalification. Il est donc décidé de revoir son statut afin de régulariser sa situation.

Le comité de direction valide l'ensemble de ces propositions.

4.2 – Validation du schéma régional de formation

M. MONTAGNE présente et explique le schéma régional ci-dessous. Ce dernier suit les recommandations de la Direction Technique Nationale.



De plus l'IFF souhaite la création d'un pôle « communication » spécifique IR2F

Le comité de direction valide ce schéma régional

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

www.normandie.fff.fr | ligue@normandie.fff.fr

25, AVENUE NELSON MANDELA - CS 95333 - 14053 CAEN CEDEX 4
50, RUE ALPHONSE DAUDET - BP 70091 - 76803 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY CEDEX

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

4.3 – Règlement Intérieur

M. MONTAGNE présente le règlement intérieur de l'IR2F. Ce dernier a été mis à jour suite aux modifications fédérales et sera applicable en l'état à compter du 1^{er} juillet 2019. Il expose les différentes modifications (art. 13 et 19 – faits disciplinaires).

Le comité de direction valide ce règlement intérieur.

4.4 – Formation « devenez arbitre en un we »

Après avoir fait une étude sur les coûts de la formation « devenez arbitre en un we », il a été décidé de revoir la tarification adoptée – l'étude a été sollicitée par l'IFF qui préconisait des tarifs plus élevés.

Il a donc été décidé d'uniformiser l'organisation de ces stages (comme précédemment expliqué par M. AUBERT) et de prévoir un coût unique de 140 € (frais pédagogique hébergement) – avec 50€ de bon de formation.

Le comité de direction valide cette tarification

5 – LISIEUX

M. MICHEL fait un point sur l'avancée du dossier.

La consultation des entreprises est terminée et permet d'étudier quelques options

Le calendrier des travaux est respecté et pour ce qui est du pôle sera même avancé par rapport à ce qui était prévu.

M. GUESDON quant à lui précise que les relations avec le collègue Jean GAMBIER sont excellentes et que l'on sent de la part de ses responsables une véritable volonté d'accueillir nos jeunes espoirs.

6 – RESSOURCES HUMAINES

6.1 – Conclusion du groupe de travail

Mme ABERGEL présente le résultat des négociations qui ont eu lieu avec les représentants du CSE. Elle précise que ces négociations ont débuté en présence du SNAAF (syndicat des salariés), qui a été facilitateur dans la démarche de dialogue. Les propositions ci-dessous sont donc soumises à l'approbation du comité de direction :

- Mise en place du télétravail – 2 jours maximum
- Prise en charge du cout du transport public à hauteur de 90%
- Voiture de service attitrée pour chaque membre de l'ETR
- Prise en charge du remboursement des frais kilométriques à hauteur de 0.39€/km pour ceux qui prennent leur véhicule – sous réserve d'un accord préalable de l'employeur qui serait justifié par des raisons de bon sens (prendre les transports publics augmenterait le temps de trajet de 20 min, impliquerait de se lever trop tôt, impossibilité de mettre les enfants à la garderie, plus de train car réunion le soir, etc.)
- Prime d'incitation de 2000 € net la 1^{ère} année et 2000€ net la 2^{ème} année pour le personnel administratif
- Prime de déménagement plafonnée à 2500 € si emménagement dans un périmètre de 20km autour de Lisieux.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

www.normandie.fff.fr | ligue@normandie.fff.fr

25, AVENUE NELSON MANDELA - CS 95333 - 14053 CAEN CEDEX 4
50, RUE ALPHONSE DAUDET - BP 70091 - 76803 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY CEDEX

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL



Le comité de direction valide ces propositions et félicite le groupe de travail pour ces avancées.

6.2 – Point sur les entretiens en cours

Mme ABERGEL n'a pas pu encore rencontrer tout le monde. Il reste 4 personnes administratives à voir et cela sera fait dans la semaine. Pour le moment, sur 14 personnes rencontrées (dont 3 techniciens), 8 ne sont pas opposés à suivre à Lisieux (3 demandent toutefois une prise en charge des frais de parking).

Une personne ne désirant pas aller à Lisieux souhaite négocier un accord. 5 personnes ne sont pas satisfaites de la proposition faite mais souhaitent garder leur emploi. 4 d'entre elles souhaitent pouvoir bénéficier de 5 jours de télétravail (respect de l'avenant qu'elles ont signé) et une personne souhaite faire 2 jours à Lisieux avec une forte amplitude horaire (restant dans les limites légales) lui permettant de faire une semaine de 35h sur 4 jours, avec 2 jours en télétravail. Elle demande également une prise en charge par la Ligue d'une chambre pour pouvoir rester sur Lisieux les 2 jours où elle y travaillerait.

Une prochaine réunion avec le groupe de travail est prévue après la fin des entretiens.

7 – DIVERS

7.1 – Désignation d'un chef de délégation Festival U13 Pitch

Le Comité de Direction désigne pour les finales nationales du Festival Foot U13 Pitch (se déroulant du 31 mai au 2 juin), M. GUERRIER en tant que chef de délégation pour les U13 masculins. Mme PORTELLO se renseigne pour trouver une chef de délégation pour les U13 féminines.

7.2 – Procédure de recrutement des délégués

M. CERVEAU expose la situation à long terme de la Ligue en matière de délégué. 10 à 12 délégués sont désignés chaque week-end au niveau national. Il y a entre 19 et 21 délégués disponibles chaque week-end pour les rencontres de régionales. Il précise qu'il est nécessaire de recruter dans la mesure où certains délégués ne pourront plus officier étant atteint par la limite d'âge. Le comité de direction valide le recrutement de 3 délégués pour la saison prochaine.

7.3 – Désignation dans les commissions

7.3.1 – Commission Régionale du Football Entreprise

Le comité de direction valide la proposition faite ci-dessous :

- Désignation de Sébastien DUMETZ

7.3.2 – Féminisation et développement

Le comité de direction valide la proposition faite ci-dessous :

- Présidente : Florence LEMAISTRE
- Présidente adjointe développement : Laura LESUEUR
- Présidente adjointe féminisation : Muriel CHAPON
- Secrétaire : Bernadette PESNEL
- Secrétaire adjointe : Sylvie CHEVALIER

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

www.normandie.fff.fr | ligue@normandie.fff.fr

25, AVENUE NELSON MANDELA - CS 95333 - 14053 CAEN CEDEX 4
50, RUE ALPHONSE DAUDET - BP 70091 - 76803 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY CEDEX

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL



7.3.2 – Commission Régionale Médicale

Le comité de direction valide la proposition faite ci-dessous :

- Désignation d'Alexis BELHACHE

7.4 – Réunions de secteurs

Les réunions de secteur auront lieu entre le 8 et le 19 avril 2019. Il est décidé d'en organiser 2 en Seine-Maritime et 1 dans chacun des autres départements.

7.5 – « Licence club »

Le comité de direction valide la licence club des clubs de Bayeux et d'Evreux.

7.6 – Bénévoles

La journée des bénévoles aura lieu le 27 avril et la liste des participants est à envoyer au plus tard le 12 avril 2019.

Par ailleurs, la LFA a lancé une nouvelles opération visant à fidéliser les jeunes bénévoles (moins de 5 ans de bénévolat) en les invitant sur un WE (16/17 mars 2019) à Clairefontaine. Au vu du délai assez court, il est demandé aux Présidents de districts de bien vouloir transmettre les noms le plus rapidement possible.

7.7 – Organisation des Finales de la Coupe de Normandie

Le comité de direction suggère qu'un appel à candidature soit lancé sur la base d'un cahier des charges envoyé aux clubs. Ces finales se dérouleront les 1^{er} et 2 juin 2019.

7.8 – Actualisation du règlement du championnat de jeunes

Faisant suite au mandat que lui a confié le précédent Comité du Direction (cf. 6.3 du procès-verbal du Comité de Direction du 26 novembre 2018), la Commission Régionale de Préformation expose les conséquences sur les mouvement d'équipes, résultant, en fin de saison, de l'extension à 30 (3 groupes de 10), au lieu de 24 (2 groupes de 12) du nombre d'équipes disputant le championnat Régional U14, pour rappel, cette évolution ayant été consentie à la demande insistante des clubs.

Championnat Régional U14, constitué, saison 2018/2019, de 30 équipes (3 groupes de 10)

- 20 équipes sont admises à participer au championnat U15 Régional 1,
- 10 équipes sont admises à participer au championnat U15 Régional 2.

Championnat Régional 1 U15, constitué, saison 2018/2019, de 20 équipes (2 groupes de 10)

- 12 équipes sont admises à participer au championnat U15 Régional 1,
- 8 équipes sont admises à participer au championnat U16 Régional 2.

Championnat Régional 2 U15, constitué, saison 2018/2019, de 40 équipes (4 groupes de 10)

- 16 équipes sont admises à participer au championnat U16 Régional 2,
- 20 équipes sont maintenues en championnat U15 Régional 2,
- 4 équipes sont rétrogradées en championnat des Districts.

A noter que l'aménagement réalisé reste sans conséquence sur le nombre d'équipes rétrogradées du championnat U15 Régional 2 en District qui reste fixé au nombre de 4 soit une équipe par groupe.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

www.normandie.fff.fr | ligue@normandie.fff.fr

25, AVENUE NELSON MANDELA - CS 95333 - 14053 CAEN CEDEX 4

50, RUE ALPHONSE DAUDET - BP 70091 - 76803 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY CEDEX

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL



Pour la saison 2019/2020, les championnats régionaux jeunes comprendront :

- Championnat U14, : 2 groupes de 12 équipes,
- Championnat U15, Régional 1 : 2 groupes de 10 équipes,
- Championnat U15, Régional 2 : 4 groupes de 10 équipes,
- Championnat U16 Régional 1 : 1 groupe de 12 équipes,
- Championnat U16 Régional 2 : 2 groupes de 12 équipes.

La proposition est adoptée à l'unanimité pour être intégrée au plus tôt dans les règlements des compétitions concernées.

Le Président,



Pierre LERESTEUX

Le Secrétaire Général



Roger DESHEULLES

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

www.normandie.fff.fr | ligue@normandie.fff.fr

25, AVENUE NELSON MANDELA - CS 95333 - 14053 CAEN CEDEX 4
50, RUE ALPHONSE DAUDET - BP 70091 - 76803 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY CEDEX

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

